

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 26 mars 2021**

Etaient présents : Mme BOGEY Françoise, Mme DROZ-GREY Lina, M GUYENNOT Fabrice, M MICONNET Robert, Mme PETIOT-MAUCHAMP Marie-Josette, Mme REBOUILLAT Amélie, Mme SIMONIN Marie-Christine, M SIXDENIER Claude, Mme VANTARD Béatrice, M VINCENT Cyrille.

Etaient absents :

Etaient excusés : M. BOUVERET Philippe

Procurations : M BOUVERET Philippe donne pouvoir à Mme VANTARD Béatrice

A été nommée secrétaire de séance : M GUYENNOT Fabrice

Dépose d'une ligne vétuste en fils nus – Affaire 326-067 BT P. LES MARES (dépose BT) S

Le Conseil Municipal accepte la proposition du SYDESL concernant la dépose de la ligne vétuste en fils nus entre le poste « Cimetière » et le poste « Les Mares ». Cette ligne ne dessert aucune maison. Le coût de cette dépose sera intégralement pris en charge par le SYDESL.

Vote des taxes directes locales 2021

Le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2021 les taux d'imposition des taxes au niveau de ceux fixés en 2020, soit:

- Taxe foncière bâtie : 5,72 %
- Taxe foncière non bâtie : 15,12 %
- CFE : 12,43%.

Subventions 2021

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- | | |
|---|--------------------------------------|
| - ADMR : 150 ,00 € | - Croqueurs de Pommes : 50,00 € |
| - Restaurant du Cœur : 100,00 € | - Croix-Rouge : 100,00€ |
| - Ligue Nationale Contre le Cancer : 100, 00 € | - Alzheimer : 100,00€ |
| - AFSEP (Association sclérose en plaques) : 100,00 € | - Toujours femme : 100,00€ |
| - Coopérative scolaire : 200,00€ | - Association La Bressanne : 100,00€ |
| - Association Les Moutchachous : 100,00€ | - Club de la Brenne : 100,00€ |
| - Délégation Départementale de l'Education Nationale secteur Pierre de Bresse : 50€ | |
| - Association des parents d'élèves de l'école de Bellevesvre : 200,00 € | |

Achat faucheuse débroussailleuse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de l'achat d'une faucheuse débroussailleuse. Il présente à l'Assemblée les devis des sociétés NOREMAT, VALLET et GUILLOT avec la collaboration de Maxime Vantard, agent communal. Le Conseil Municipal accepte le devis de la société NOREMAT pour l'achat d'une faucheuse débroussailleuse à bras articulé déporté DEXTRA M54 pour un montant de 31 500€ HT.

Location de tables et chaises

Après réflexion et délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas proposer de tables et de chaises à la location.

Achat d'un bâtiment – autorisation du Maire à participer aux enchères

Le Conseil Municipal à 9 voix pour et 2 abstentions, décide de participer le 18 mai 2021 à la mise en vente aux enchères publiques par le Tribunal Judiciaire de CHALON SUR SAONE du bien sis 6 Place de l'Église à Mouthier en Bresse. Il autorise le Maire à soutenir une enchère pour 120 000€ et à signer tous les documents nécessaires à cette affaire. Ladite acquisition par voie d'adjudication est portée par le ministère d'un avocat pour représenter la commune dans cette procédure. Cette acquisition permettra de créer des logements communaux et de réhabiliter les dépendances en ateliers communaux.

Achat d'une remorque

Le Conseil Municipal décide de l'achat d'une remorque et accepte le devis de la SARL GUILLOT d'un montant de 1 303,99 € TTC pour l'achat d'une remorque de marque LIDER avec un jeu de réhausses et de rampes.

Avenant à la convention d'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire entre la commune et le CDG71

Le Conseil Municipal approuve le projet d'avenant de prolongation du terme prévu par la convention initiale jusqu'à la date du 31 décembre 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Compte Administratif 2020 et Compte de Gestion 2020 du receveur :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2020 et le Compte de Gestion 2020 du receveur qui laissent apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement :	+ 272 653,28€
Excédent d'investissement :	+ 7 264,03€
Soldes des restes à réaliser en dépenses	- 21 430,00€
Soit un excédent global de fonctionnement de :	+ 258 487,31€.

Affectation des résultats 2020 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et après avoir voté le compte administratif, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068) :	14 165,97€
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	258 487,31€
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent :	7 264,03€.

Budget Primitif 2021

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

Recettes et Dépenses de fonctionnement :	494 964,00€
Recettes et Dépenses d'investissement :	416 336,67€

Questions diverses :

- Organisation des tenues des bureaux de vote pour les élections des 13 et 20 juin 2021
- Mise en place d'un groupe de travail pour les travaux prévus au cimetière (Robert MICONNET, Béatrice VANTARD, Claude SIXDENIER, Lina DROZ-GREY, Marc VANTARD, Josette PETIOT)
- Mise en place d'un groupe de travail pour la création d'un espace jeux jeunes enfants (Cyrille VINCENT, Amélie REBOUILLAT, Claude SIXDENIER, Françoise BOGEY, Béatrice VANTARD)
- Réflexion sur le changement du buste de la Marianne
- Réflexion sur la valorisation des archives communales

La séance est levée à 23h10.

Compte rendu affiché ce jour.

Mouthier en Bresse, le 08 avril 2021